

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 01/21/2010

Révision: 01/21/2010

1 Désignation du produit, de la préparation et de la société

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit 3-Hexanone

Code du produit

B20791

L04492

Producteur/fournisseur :

Alfa Aesar, A Johnson Matthey Company
Johnson Matthey Catalog Company, Inc.
30 Bond Street
Ward Hill, MA 01835-8099
Emergency Phone: (978) 521-6300
CHEMTREC: (800) 424-9300
Web Site: www.alfa.com

Service chargé des renseignements : Département sécurité du produit

Renseignements en cas d'urgence :

France: Giftnotruf Universität Mainz / Poison Information Center Mainz

www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon:+49(0)6131/19240

Canada: Pendant les heures normales de travail, informer le Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement. En dehors des heures normales, appeler Chemtrec sous (800) 424-9300.

2 Composition/informations sur les composants

Nom chimique usuel (ou nom générique)

Désignation (No. CAS)

3-Hexanone (CAS# 589-38-8)

Code(s) d'identification

No. EINECS : 209-645-4

3 Identification des dangers

Principaux dangers:



F Facilement inflammable

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

R 11 Facilement inflammable.

Système de classification :

HMIS-ratings (gamme 0-4)

(Hazardous Materials Identification System)

HEALTH	1
FIRE	3
REACTIVITY	1

Santé (effets aigus) = 1

Inflammabilité = 3

Réactivité = 1

Éléments d'étiquetage SGH



Danger

2.6/2 - Liquide et vapeurs très inflammables.

Prévention:

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé.

4 Premiers secours

après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Demander immédiatement conseil à un médecin

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

(suite page 2)

PDF

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 01/21/2010

Révision: 01/21/2010

Nom du produit 3-Hexanone**après ingestion** : Demander immédiatement conseil à un médecin

(suite de la page 1)

5 Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction:** CO2, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Eau.**Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**Les précautions individuelles:**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

Tenir éloignées les sources d'incendie

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Tenir éloignées les sources d'incendie

Indications complémentaires :

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage**Manipulation :****Précautions à prendre pour la manipulation:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

Stockage :**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.**Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Hotte de laboratoire fonctionnant correctement, conçue pour les produits chimiques dangereux, et ayant une vitesse moyenne d'aspiration de 33 mètres par minute.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant**Indications complémentaires :** Aucune donnée**Équipement de protection individuel :****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas de fortes concentrations**Protection des mains :**

Gants étanches

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

(suite page 3)

- CDF -

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 01/21/2010

Révision: 01/21/2010

Nom du produit 3-Hexanone

(suite de la page 2)

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Protection des yeux :

Lunettes de protection.

Protection du visage

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.**9 Propriétés physiques et chimiques****Indications générales.**

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	sucrée

Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	119-121°C
Température et début de la sublimation :	non déterminé

Point d'éclair : 15°C**Température d'inflammation :** Non déterminé**Température de décomposition :** Non déterminé**Limites d'explosivité :**

inférieure :	Non déterminé
supérieure :	Non déterminé

Pression de vapeur à 20°C: 18 hPa**Densité à 20°C:** 0.817 g/cm³**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C:** 14 g/l**10 Stabilité et réactivité****Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Substances à éviter : Agents d'oxydation**Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue**Produits de décomposition dangereux :** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone**11 Informations toxicologiques****Toxicité aiguë :****Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Oral	LD50	3360 µL/kg (rat)
Dermique	LD50	3170 µL/kg (rbt)
Inhalatoire	LCLo/4H	4000 ppm/4H (rat)
Effet d'irritation de la peau	mild	500 mg/24H (rbt)
Effet d'irritation des yeux	mild	500 mg/24H (rbt)

Effet primaire d'irritation :**de la peau :** Causes mild irritant effect.**des yeux :** Peut entraîner irritation.**Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.**Indications toxicologiques complémentaires :**

D'après ce que nous savons, la toxicité aiguë et chronique de cette substance n'est pas complètement connue.

Aucune donnée de classification disponible concernant les propriétés cancérigènes de cette matière de la part de EPA, IARC, NTP, OSHA et ACGIH.

12 Informations écologiques**Indications générales :**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 4)

CDF

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 01/21/2010

Révision: 01/21/2010

Nom du produit 3-Hexanone

(suite de la page 3)

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :**Recommandation :**

Consulter les réglementations d'État, locales ou nationales pour une élimination appropriée. Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Prescriptions de transport

DOT regulations:

Hazard class: 3
Identification number: UN1224
Packing group: II
Proper shipping name (technical name): CÉTONES, LIQUIDES, N.S.A. (3-Hexanone)
Label: 3

TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):

Classe TMD: 3 (F1) Liquides inflammables.
Indice Kemler : 30
No. UN 1224
Groupe d'emballage : II
Désignation du produit : 1224 CÉTONES, LIQUIDES, N.S.A. (pression de vapeur à 50°C 110 kPa, au maximum) (3-Hexanone)
Quantités limitées (LQ) LQ4
Catégorie de transport 2
Code de restriction en tunnels D/E

Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :

Classe IMDG/GGVmer : 3
No. UN : 1224
Label 3
Groupe d'emballage : II
Polluant marin : Non
Désignation technique exacte : KETONES, LIQUID, N.O.S. (3-Hexanone)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA : 3
No. ID UN : 1224
Label 3
Groupe d'emballage : II
Désignation technique exacte : KETONES, LIQUID, N.O.S. (3-Hexanone)

(suite page 5)

CDF

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 01/21/2010

Révision: 01/21/2010

Nom du produit 3-Hexanone

"Règlement type" de l'ONU: UN1224, CÉTONES, LIQUIDES, N.S.A., 3, II

(suite de la page 4)

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

F Facilement inflammable

Phrases R :

11 Facilement inflammable.

Phrases S :

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Prescriptions nationales :

All components of this product are listed on the Canadian Domestic Substances List (DSL).

Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Pour l'utilisation: seulement par des personnes techniquement qualifiées.

Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

16 Autres données

Les employeurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Service établissant la fiche technique :

Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement

Contact : Zachariah Holt

Acronymes et abréviations:

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EHNECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent